

N° 4762³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

PROJET DE LOI

modifiant et complétant

- 1) la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes;
- 2) la loi modifiée du 17 décembre 1859 sur la police des chemins de fer

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(30.4.2002)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 10 janvier 2001 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

modifiant et complétant

- 1) la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes;
- 2) la loi modifiée du 17 décembre 1859 sur la police des chemins de fer

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 17 avril 2002 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 29 janvier 2002;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 30 avril 2002.

Le Secrétaire général,

Marc BESCH

Le Président,

Marcel SAUBER

